

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, MOUILLE Sophie.

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. DEWAILLY Bruno
Mme DUPONT Valérie à Mme ZWERTVAEGHER COUTTET Florence
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha
Mme CAPANNELLI Claire à Mme BARBE Marie-Laurence
M. WAYENBURG Aymeric à Mme GUERBEAU Pascale
M. MORTELECQUE Denis à Mme MOUILLE Sophie

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

JEUNESSE

Modification de la convention de partenariat entre la ville de Sainghin-en-Weppes et la ville de Wicres relative à l'accueil des enfants Wicrois dans les centres de loisirs de Sainghin-en-Weppes

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 8 décembre 2022

Date de réception en préfecture : 21 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**JEUNESSE**

Modification de la convention de partenariat entre la ville de Sainghin-en-Weppes et la ville de Wicres relative à l'accueil des enfants Wicrois dans les centres de loisirs de Sainghin-en-Weppes

Préambule

Une convention de partenariat pour les accueils de loisirs a été passée entre les communes de Sainghin-en-Weppes et Wicres conformément à la décision prise en séance du conseil municipal du 14 avril 2021.

Aujourd'hui, il convient de préciser les termes des articles 3 et 4 de la convention, notamment au niveau du versement de la participation financière de la ville de Wicres.

Aujourd'hui, il convient d'y apporter des modifications. Ces modifications sont matérialisées par la couleur rouge dans le règlement joint à la délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121- 29,

Ayant entendu l'exposé de Mme ROELENS Natasha, Conseillère Déléguée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** les termes de la convention modifiée telle qu'annexée à la délibération.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la ville de Wicres pour l'accueil des enfants de Wicres en centre de loisirs.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

